Ville de Pont-Rouge

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 606-2025

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, a adopté le règlement numéro 606-2025 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 606-2025 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 495-2015, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 497-2015, LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 498-2015 AINSI QUE LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 499-2015

Le règlement 606-2025 a reçu son certificat de conformité de la MRC de Portneuf en date du 21 août 2025.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 26E JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

La greffière adjointe,

Nicole Richard

Nicole Richard

189, rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4 / Tél. : 418 873-4481 / Téléc. : 418 873- 3494
Site internet : www.ville.pontrouge.qc.ca Courriel : info@ville.pontrouge.qc.ca